

Débat sur le tiraillage des enfants – Le Roi de la montagne

Version 2 décembre 2025)

Courriel reçu d'une amie d'Algérie : *Zahia Ikardouchene*

Bonjour Pierre,

Je ne sais pas exactement c'est quoi ce jeu et est-ce que c'est joué spontanément par les enfants où invités par les adultes à le faire?

Si j'ai bien compris, c'est un jeu de bousculade (qui n'a pas le même sens selon les contextes culturels).

Chez nous, en Algérie, ces jeux corporels font partie de la socialisation ordinaire des enfants. Ils sont largement tolérés, parfois peu encadrés, et l'intervention adulte se fait surtout lorsqu'il y a blessure ou débordement manifeste, généralement, on punit directement. Le corps de l'enfant est perçu comme plus résistant. Bien entendu, cette tolérance conduit parfois à laisser sans protection des enfants plus vulnérables.

Cependant, de plus en plus on commence à interdire aux enfants de jouer à l'intérieur de l'école. Dans la cour ils peuvent courir, mais vraiment on leur limite de plus en plus les activités, car les débordements ne sont de plus en plus pas tolérés par les parents des enfants victimes de quelques débordements.

Au Québec, au contraire, le corps de l'enfant est fortement protégé (tu me dis souvent que chez vous c'est tolérance zéro). Dans ce cas, les éducateurs sont investis d'une responsabilité juridique et morale très lourde. Ici, la peur de «faire une erreur» n'est pas qu'une peur individuelle : elle est institutionnelle, sociale et légale. Elle s'inscrit dans une culture de prévention maximale, où le moindre contact physique peut être interprété comme une violence potentielle.

Cette tension, je l'ai moi-même éprouvée pendant 4 années en tant que responsable d'une école maternelle. Lorsque les enfants se bousculaient, je savais, comme psychologue, qu'ils jouaient, qu'ils s'amusaient et que ces interactions corporelles pouvaient être bénéfiques pour leur développement. Mais en tant que responsable de leur sécurité, je vivais un stress constant. Mettre en place un système de protection suffisamment fin -capable de distinguer le jeu du débordement, le plaisir du danger - est extrêmement exigeant et coûteux psychiquement pour les adultes.

Ma position de psychologue n'était donc pas toujours en accord avec celle de la responsable chargée de garantir la sécurité des enfants. Cette discordance n'est pas

une incohérence personnelle, mais le reflet d'un conflit réel entre deux exigences légitimes : soutenir le développement de l'enfant et prévenir tout risque.

C'est pourquoi il me semble légitime que la question se pose au Québec. Je peux aussi comprendre que les éducateurs québécois, soient prudents, non seulement par crainte des plaintes parentales, mais parce qu'ils portent une responsabilité lourde, parfois incompatible avec la finesse clinique qu'exigerait l'encadrement de ces jeux. A mon avis, Pierre, la question n'est peut-être pas de trancher entre autoriser ou interdire, mais de reconnaître cette tension, et de penser des cadres réalistes qui protègent sans empêcher.

L'autrice est : *Ikardouchene Zahia, Pr. en psychologie clinique, faculté des sciences humaines et sociales, département de psychologie, université Abderrahmane Mira, Bejaia. Algérie*